



PROCÈS VERBAL N°1 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT- QUATRE

Le **Vendredi douze Janvier 2024 à 20h00,**

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de sous la Présidence de Mme Chantal WALLUT, Maire.

Présents : WALLUT Chantal, ROZIER Jean-Michel, EL MAHRAOUI Abdelkhalek, GIROD Fabien, PERRIER Marie-Claude, DEVIF Laurent, Martine AUBLANC, ROZIER Jean-Claude, CHACHUAT Marie-Thérèse, VIGNERESSE Geneviève et THIEBAUD Marc

Secrétaire de Séance : Madame Martine AUBLANC

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Une remarque : la date du 1^{er} Septembre pour la réunion sur l'élaboration du Plan communal de sauvegarde, est erronée : la réunion a eu lieu le 1^{er} Décembre 2023

2) Délibérations

- Délibération pour prévoir un crédit de 25% des investissements 2023 , afin de pouvoir commencer à passer des écritures des investissements 2024, avant le vote du budget.
- Loyer du studio – 24m²- : les travaux sont terminés, le mobilier sera en place en dernière semaine de janvier : il est prévu de proposer un loyer « meublé », cad, révocable chaque année mais renouvelable. Un sous compteur d'eau et électricité a été mis en place ;

Ce studio peut intéresser une ou deux personnes...pour une durée limitée qui peut correspondre aux personnes en contrat intérimaire, ou à durée déterminée, ou des stagiaires. De ce fait, un courrier sera envoyé à toutes les entreprises locales.

Après discussion il sera proposé un loyer :

- 250€ par mois et 50€ de charges ajustables par le compteur : soit 300€/mois
- 100€ par semaine et 15€ de forfait charges soit 115€ pour 7 jours
- 80€ pour un week-end et 10€ de charges. A titre exceptionnel.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : commune.trivy.71@gmail.com

3) Decision

Convention pour « la Caravane » de SD ;

Celui-ci devait s'installer le dimanche soir, 14 janvier, derrière la Salle P.T. : Son arrivée est reportée à une date ultérieure.

Une convention a été établie conformément à celle de Dompierre les Ormes et Verosvres. Dans un premier temps jusqu'à fin Avril. Renouvelable. Il a été question de mettre un loyer d'occupation du domaine public et utilisation eau et électricité. Pendant cette 1^{ère} période, décision est prise de ne pas demander de loyer conformément aux autres communes.

Prime de pouvoir d'achat : Le gouvernement a proposé de donner aux employés des collectivités territoriales une prime pour compenser la perte de pouvoir d'achat, sous certaines conditions. Le principe a été acquis lors du dernier conseil.

Plusieurs cas de figure ont été présentés : un débat s'est ouvert et un vote a BS a entériné la décision finale : accord sur un montant brut de 600€, somme qui sera adaptée en fonction du temps de travail et du niveau de rémunération.

Cette décision est envoyée au CST... le montant sera versé en totalité le mois prochain .

Dossier « ferme de l'amarante » : sans réponse de l'avocat et des assurances de la partie adverse, plusieurs contacts ont été pris avec notre avocate qui conseille de rencontrer la mairie de Verosvres, concerné par ce chemin limitrophe. Rendez vous pris avec la Maire et éventuellement, ensuite, contact avec la ferme de l'Amarante pour trouver une issue à ce problème.

Loi APER : une réunion publique doit être organisée pour présenter les contours de la loi et les différentes solutions : la réunion est prévue le 24 janvier à 20h salle Genève. Le vice-président à l'environnement et la responsable TEPOS de la communauté de commune seront présents ;

Réunion préparatoire le samedi 20 janvier ;

Festival musique et marché : un projet est présenté par E.T, pour organiser une journée qui rassemblerait des producteurs locaux, les créateurs du village et alentours et un concert . Date prévue le : 25 mai, une fois dans l'année, en 2024 ; avec le CART. Une participation financière de la commune et du CART est demandée pour lancer le projet. Réunion d'information le 19 janvier.

4) Informations

Employé communal : celui-ci est arrêté pour trois mois jusqu'au 2 avril a priori. Pendant son absence, des conseillers assurent les urgences. Selon les besoins, il pourra être fait appel à un professionnel.

Vœux du maire : prévu le 14 janvier : lecture faite des points qui seront abordés ; accord donné.

Location maison des Gauthiers : Mr G. notre locataire actuel quitte le logement fin janvier : Nous avons reçu beaucoup de demandes, et le logement a été visité plusieurs fois. Tous ne donnent pas suite. Le choix sera fait le 24 Janvier, en fonction des dossiers complets.

La question récurrente est une séparation de la cour pour plus d'intimité et un voisinage plus serein avec le chien La question de l'isolation et du mode de chauffage est aussi souvent posée.



Département de Saône-Loire

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : commune.trivy.71@gmail.com

Aménagement fait pour le logement des Gauthiers :

Comme prévu au budget, un radiateur plus récent a été installé au RC du logement 1 et les autres radiateurs mis au 1er étage. Le locataire semble satisfait. Voir les consommations.

Pour le logement N°2, en 2024, a été mis un nouveau radiateur plus performant, au RC. De même ont été installés des rideaux thermiques devant la grande baie. Les locataires sont satisfaits.

Séance levée à 22h30

Prochaine réunion : Vendredi 16 Février 2024 à 20h00

Le Maire,
Chantal WALLUT,

